

**COMPTE RENDU
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 mars 2019**

L'an deux mil dix-neuf le quatorze mars à dix-neuf heures

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean Luc JANNIN, Maire.

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean Luc JANNIN, Maire.

Etaient présents : Mme Micheline BETAILLE ; Mr Jean Luc JANNIN ; Mme Catherine LE DAVAY ; Mme Isabelle GAUTHERON

Mme Lynda Prejean ; Mr Stéphane BIANCIOTTO, Mr Jean Pierre POLUS,
Mme Valérie DIEMERT

Absents excusés

Mr Maxime VERCRUYSSÉ qui a donné pouvoir à Mr Jean Luc JANNIN
Mr Guillaume LEBRASSEUR qui a donné pouvoir à Mme Micheline BETAILLE

Secrétaire de séance : Mme Micheline BETAILLE
Le quorum étant atteint Mr le maire ouvre la séance

Ordre du jour

Approbation du précédent compte rendu

Approbation Compte de gestion 2018
Approbation Compte administratif 2018
Affectation du résultat de l'exercice 2018
Budget primitif 2019
Délibération Indemnités allouées au comptable du Trésor année 2018
Délibération vote taux des 4 taxes
Délibération création d'un emploi
Délibération suppression de poste agent ménage
Délibération approuvant la modification des statuts du Siahvy
Délibération demande subvention Région plan Sport Oxygène
Délibération demande subvention foyer rural
Délibération demande subvention Sarraf
Délibération demande subvention Association La Racine

Questions diverses

Point travaux
Ferréolien
Dates Ramassage déchets verts 2019
Ramassage de printemps

Approbation du précédent compte rendu

Le compte rendu du précédent Conseil municipal du 17 décembre 2018 est approuvé à la majorité 9 voix pour 1 voix contre

Mr Polus fait deux remarques concernant le compte rendu du 17/12/2018 :

Le nom des auditeurs libres présents extérieurs au conseil municipal doit figurer sur le compte rendu, Mr le maire fait remarquer qu'il n'y a pas d'obligation à citer le nom des personnes extérieures au conseil municipal

Choix limité lors du vote du retrait du poste de premier adjoint, Mr le maire indique que le choix du vote des conseillers municipaux a été parfaitement libre.

Approbation Compte de gestion 2018

Monsieur le maire présente et soumet au vote du conseil municipal les comptes remis par le trésorier, ces comptes sont identiques à la comptabilité de la Mairie
Le compte de gestion 2018 est approuvé à l'unanimité

Approbation Compte administratif 2018

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le Compte Administratif 2018 du budget qui s'établit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
----------------------------------	--

Dépenses de l'exercice :	400 273.40
Recettes de l'exercice :	465 639.44
Excédent de fonctionnement exercice:	65 366.04
Excédent reporté 2017	450 552.56
Résultat exercice 2018	515 918.60
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses de l'exercice :	68 037.52
Recettes de l'exercice :	100 798.52
Excédent d'investissement de l'exercice:	32 761.00
Excédent reporté 2017	82 068.06
Résultat exercice 2018	114 829.06
EXCEDENT DE CLOTURE	630 747.66

DONNE ACTE au Maire de la présentation faite du Compte Administratif 2018 tel que résumé ci-dessus,

DONNE quitus au Maire pour sa comptabilité administrative en 2018 du budget de la commune,

CONSTATE les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion du Receveur Municipal relatives au report à nouveau, aux opérations de l'exercice et au résultat de clôture de l'exercice,

VOTE ET ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

AUTORISE le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Affectation du résultat de l'exercice 2018

Le conseil municipal est d'accord sur l'affectation des résultats cumulés à leur section.

Approuvé à l'unanimité

Budget primitif 2019

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1612-1 et suivants, L2311-1 à L2343-2,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur JANNIN sur le contenu du budget, lecture de tous les chapitres avec articles sur les différents articles tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement, l'état de la dette, les contributions aux organismes de regroupement et les subventions,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le budget primitif 2019 voté en suréquilibre en section de fonctionnement et en équilibre en section d'investissement, arrêté comme suit :

Section de Fonctionnement

Dépenses : 819 260.00€

Recettes : 421 317.00€

Résultat reporté R002: 515 918.60 €

Total recettes fonctionnement 937 235.60 €

Section d'Investissement

Dépenses : 1 401 160.06€

Recettes : 1 286 331.00€

Solde d'exécution de la section d'investissement reporté en dépenses R001: 114 829.06€

Total recette investissement : 1 401 160.06€

Total Dépenses investissement : 1 401 160.06€

Précise que le budget primitif de l'exercice 2019 a été établi en conformité avec la nomenclature M14 (classement par nature),

Autorise Monsieur le Maire à effectuer à l'intérieur de chaque chapitre les virements de crédits nécessaires.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

Délibération Indemnité allouée au comptable du Trésor année 2018

Vu l'arrêté en date du 16 Décembre 1983 qui précise les conditions d'attribution de l'indemnité allouée au comptable du trésor

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité 9 voix contre 1 voix pour,

- décide ne pas attribuer l'indemnité versée à Mme Valérie LIEBER au titre de l'indemnité de conseil exercice 2018, conformément au décompte qui sera présenté au cours de l'année 2019 soit un montant de 278 39 € net

Délibération vote taux des 4 taxes

Après débat, explications données par Monsieur Jean Luc JANNIN, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

Décide de ne pas augmenter les taux, et de conserver les taux votés en 2018, à savoir

Taxe d'Habitation	Taux	13.15%	Base	1 564 077	Produit	205 676 €uros
Taxe Foncier Bâti	Taux	11,18%	Base	986 133	Produit	110 249 €uros
Taxe Foncier Non Bâti	Taux	44.75%	Base	20 507	Produit	9176 €uros
CFE	Taux	14.93%	Base	57 703	Produit	8615 €uros

Délibération création d'un emploi

Afin de pallier au départ de l'agent de ménage au mois de décembre, un nouveau poste doit être créé

- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité 9 voix pour, 1 voix contre
- Décide de :
 - de créer un poste d'Agent d'entretien rémunéré par référence à l'échelon 7, relevant du grade des Adjoints Techniques de 2^{ème} classe, à raison de 3 heures hebdomadaires, à compter d'avril 2019 ;
 - de modifier en conséquence le tableau des effectifs

Délibération suppression de poste agent ménage :

Délibération reportée

Délibération approuvant la modification des statuts du Siahvy

Vu l'exposé de monsieur le Maire concernant la mise en œuvre de la représentation /substitution des EPCI en lieu et place des communes pour la GEMAPI et l'extension d'un périmètre avec l'adhésion des communes de Milon la chapelle et Levis Saint Nom pour la GEMAPI

Vu le courrier du président du SIAHVY en date du 26 décembre 2018 informant de la modification des statuts,

Entendu le rapport de présentation,

Vu la délibération en date du 20/12/2018 du comité syndical approuvant la version remaniée de ses statuts du essentiellement à - la mise en œuvre de la représentation /substitution des EPCI en lieu et place des communes pour la GEMAPI -l'extension d'un périmètre avec l'adhésion des communes de Milon la chapelle et Levis Saint Nom pour la GEMAPI (CCHVC)

Considérant que le conseil municipal dispose d'un délai de trois mois à compter de la notification pour se prononcer sur la modification des statuts du SIAHVY

Le conseil municipal décide à la majorité 9 voix pour 1 abstention

D'approuver les nouveaux statuts du SIAHVY

Délibération demande subvention Région Plan Sport Oxygène

Considérant le soutien de la région Ile de France au développement d'équipements sportifs de proximité

Considérant la possibilité d'obtenir une aide au titre du plan sport oxygène Région Ile de France

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire

Après avoir débattu des priorités à donner à des travaux d'aménagement d'un parc de loisir sur la commune de saint Forget Rue du Bel air hameau du Mesnil Sevin

Le conseil Municipal à la majorité

Décide de solliciter une subvention auprès de Mme Valérie Péresse au titre plan sport oxygène Région Ile de France

S'engage à utiliser cette subvention, sous son entière responsabilité, pour réaliser des travaux

Délibération demande subvention foyer rural

Suite à la demande de subvention du président du Foyer rural pour leur fonctionnement 2019,

Vu les comptes de l'association,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

Décide d'allouer une subvention d'un montant de 4000€ au foyer rural de Saint Forget.

Délibération demande subvention Sarraf

Suite à la demande de subvention de la SARRAF

Vu le courrier de demande de subvention communale du 20 janvier 2019,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité : 10 voix contre

Décide de ne pas allouer de subvention

Délibération demande subvention Association La Racine

Vu la demande de l'association La RACINE pour l'année 2019 d'une subvention de 0.15€ par habitants

Les membres du conseil municipal après en avoir délibéré à la majorité 9 voix contre

1 abstention, décident

De ne pas allouer une subvention d'un montant de 78.45€ à l'association LA RACINE

Questions diverses

Point travaux

Voiries : M Le Maire indique qu'un bail de voirie sera mis en place début 2020 pour la compétence voirie liaisons douce de la CCHVC. Ce bail est proposé aux communes de l'intercommunalité intéressées. M Le Maire propose aux Conseil municipal de se joindre à ce bail. Cette proposition est acceptée par le Conseil. Pour participer une délibération sera proposée lors d'un prochain conseil.

Ferréolien : La parution du prochain Ferréolien est prévue pour mai 2019.

Déchets verts : Le premier ramassage des déchets verts aura lieu le lundi 1^{er} avril

Fibre optique : Il est demandé des nouvelles de l'avancement du déploiement de la fibre à St Forget. M Le Maire indique qu'un mail reçu le 1^{er} mars « d'Yvelines fibre » prévoit un redémarrage du déploiement semaine 10 pour une fin de travaux dans les 2 mois.

La séance est levée à 21h15

Monsieur Jean Luc JANNIN



Mme Catherine LE DAVAY



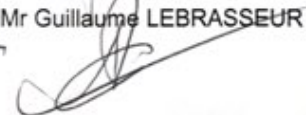
Mr Jean Pierre POLUS



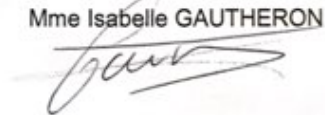
Mr Maxime VERCROYSE



Mr Guillaume LEBRASSEUR



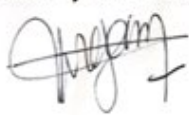
Mme Isabelle GAUTHERON



Mme Micheline BETAILLE



Mme Lynda PREJEAN



Mme Valérie DIEMERT

Mr Stéphane BIANCIOTTO

